

## Arrêté temporaire de restriction de circulation Travaux d'élagage – Route de Mescadoroc

**N°ARR2018-075**

Le Maire de la Commune de PORSPODER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213.1 et L 2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 225,

Vu la demande du 21 novembre 2018 adressée par la Sté Bro-Léon Elagage sollicitant l'autorisation d'effectuer des travaux d'abattage de 4 pins, sur la propriété située **3 route de Mescadoroc**,

Considérant qu'en raison de ces travaux, il y a lieu d'apporter des restrictions de circulation afin de garantir la sécurité des usagers aux alentours et sur son parcours,

Vu l'intérêt général ;

### ARRETE

**Article 1er :** du mercredi 29 novembre au jeudi 30 novembre inclus, la circulation des véhicules de toute sorte sera réglementée comme suit :

- Circulation sur demi-chaussée « Chaussée rétrécie » en raison du stationnement d'un camion 26t en bord de voie, au niveau du 3, route de Mescadoroc.

Le stationnement de tout autre véhicule sera interdit dans l'emprise des travaux.

La signalisation sera adaptée suivant l'avancement du chantier.

L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

L'accès des riverains à leur propriété devra également être possible.

**Article 2 :** La signalisation de restriction et de déviation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.

**La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité de la Sté Bro-Léon Elagage.**

**Article 3 :** Pendant les périodes d'inactivité du chantier, notamment de nuit et les jours non ouvrables, la signalisation sera adaptée aux seules restrictions de circulation qui seront maintenues.

**Article 4 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressé à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Ploudalmézeau.



Fait à PORSPODER, le 28 novembre 2018

Le Maire,  
Yves ROBIN

